



DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

-----  
COMMUNE DE CAPESTERRE B/EAU

**ARRETE DU MAIRE N° 25/56**

**Réglementant la circulation et le stationnement des véhicules.  
Dans le cadre d'une Action de sensibilisation à la Sécurité Routière  
Organisée par le Centre Social « KAP ESPWA » en partenariat avec  
La Fédération « LA Belle Créole » et l'Association « CARAIB MOUV EVENTS »  
Les 23 ET 24 Avril 2025 à Sainte-Marie.**

Le Maire de la commune de CAPESTERRE B/EAU,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2211-1, L 2212-2 et L 2213-2,

**Vu** la Loi N° 82-213-2 du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**Considérant** la demande du Président de l'association « MOUN SAINTE-MARIE » en date du 07 Avril 2025 en vue de l'organisation d'une Action de sensibilisation à la Sécurité Routière les 23 et 24 Avril 2025 à Sainte-Marie,

**Considérant** qu'il appartient au Maire de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules, lors de cette manifestation.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Dans le cadre d'une action de sensibilisation à la Sécurité Routière organisée par le Centre Social « KAP ESPWA » en partenariat avec la Fédération « LA Belle Créole » et l'Association « CARAIB MOUV EVENTS » **la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits sur le premier tronçon de la rue de l'appontement à Sainte-Marie :**

✓ Mercredi 23 Avril 2025 de 13 h 30 à 17 h 30

✓ Jeudi 24 Avril 2025 de 13h 00 à 17 h 30.

**ARTICLE 2 :** Une déviation sera mise en place rue René FOSTIN pour les riverains.

**ARTICLE 3 :** Les organisateurs devront prendre toutes les mesures nécessaires pour la protection et la sécurité des participants à la manifestation.

**ARTICLE 4 :** MM. le Capitaine de la Gendarmerie Nationale, Le Chef de Poste de la Police Municipale, Madame la Directrice des Services Techniques Municipaux, sont chargés en ce que le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Capesterre B/Eau, le 23 Avril 2025.

P/ Le Maire et par délégation

La 6<sup>ème</sup> Adjointe au Maire

Annick CHOISI.

